

Réforme de l'assurance-chômage : les syndicats vent debout

Le gouvernement a présenté, mardi 18 juin, une réforme de l'assurance chômage durcissant les règles d'indemnisation, renforçant l'accompagnement des chômeurs et frappant au portefeuille les entreprises abusant des contrats courts. Les syndicats ont dénoncé ces nouvelles mesures.

Le gouvernement d'Édouard Philippe décidera seul de la réforme de l'assurance-chômage, suite à l'échec des négociations entre les différents partenaires sociaux. S'il s'agit d'une première depuis 1982, les syndicats s'inquiètent pour les droits des travailleurs.

Le plein emploi en 2025 ?

Grâce à cette réforme, l'État souhaite réaliser 3 à 3,5 milliards d'euros d'économies d'ici 2022. Il veut avant tout réduire drastiquement le nombre de chômeurs et tendre vers le plein emploi avant 2025. Cette réforme, déjà très critiquée, a été présentée ce mardi 23 juin par la ministre du Travail, Murielle Pénicaud et le Premier ministre, Édouard Philippe.

Pour y parvenir il prévoit de plafonner à 7 700 euros brut/mois le droit au chômage des cadres supérieurs et de pénaliser les entreprises privilégiant les contrats courts grâce à un système de bonus-malus. Cette sanction ne s'appliquera néanmoins qu'aux dix secteurs les plus concernés dont l'hôtellerie et la restauration.

Un accès à l'assurance-chômage durcie qui fait régner les syndicats

Autre nouveauté : l'accès à l'assurance-chômage devrait être également durcie. Il faudra avoir travaillé et cotisé au minimum six mois en deux ans avant de bénéficier d'une indemnisation, contrairement aux quatre mois actuellement requis. Dès 2020, il sera également plus complexe de cumuler un petit revenu et une part de chômage.

À l'annonce de ces nouvelles mesures, les syndicats ont aussitôt réagi, et plutôt vertement. Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, les a ainsi qualifiées de « profondément injustes » et « extrêmement dures » pour les personnes précaires qui alternent des périodes d'emploi et de chômage. Il a aussi regretté que la réforme ne « responsabilise qu'en partie » les entreprises "qui usent et abusent de la précarité", selon lui. La CFDT est « profondément en colère ».

Quant à Catherine Perret (CGT) a jugé la réforme à la fois « inique » et « inefficace ». Et elle a ajouté : « Il y a un chômeur sur deux qui est indemnisé. Avec la réforme du gouvernement, c'est un sur trois », a-t-elle calculé, promettant : « Les mobilisations vont se poursuivre ».